



8 janvier 2021

Vaccination contre le COVID-19

La vaccination des personnes vulnérables débute auprès des médecins

Dès le 11 janvier, les médecins en cabinet commenceront à vacciner les personnes de plus de 75 ans ainsi que les personnes avec une maladie chronique impliquant des risques élevés de complications en cas d'infection au coronavirus Sars-CoV-2, indépendamment de leur âge. Selon la disponibilité des vaccins et conformément à la stratégie nationale, la vaccination sera étendue, à partir du mois de février, aux personnes entre 65 et 74 ans ainsi qu'aux autres personnes atteintes de maladie chronique. Des centres de vaccination seront ouverts dans la deuxième partie du mois de janvier, afin d'accroître les capacités de vaccination dès que les doses de vaccin seront disponibles en suffisance. La vaccination se fait sur une base volontaire et est gratuite.

Les quelque 4'000 doses de vaccins contre le COVID-19, permettant de vacciner 2'000 personnes, reçues avant Noël ont permis de débiter la vaccination le 28 décembre 2020 dans les services de gériatrie de l'Hôpital du Valais. Elle se poursuit depuis le 4 janvier 2021 auprès des résidentes et résidents d'établissements médico-sociaux (EMS). D'ici la fin de la semaine environ 1'200 personnes auront reçu la première dose du vaccin, soit plus de 35 % des résidents en EMS.

Dès le 11 janvier, la vaccination sera possible dans les cabinets médicaux s'étant déjà annoncés pour effectuer les injections. Dans un premier temps et conformément à la stratégie nationale de vaccination, celle-ci est destinée aux personnes de 75 ans et plus et à celles avec une maladie chronique impliquant des risques élevés de complications, indépendamment de leur âge. Les personnes appartenant à une de ces catégories peuvent se s'inscrire par e-mail ou par téléphone auprès de leur médecin ou du médecin de leur région selon la liste publiée par la [Société médicale du Valais](#).

En soutien aux cabinets médicaux, des centres de vaccination seront ouverts pour accroître les capacités de vaccination et répondre à la demande. Ils seront implantés à Brigue, Sion Martigny et Collombey-Muraz. Ces centres permettront de vacciner près de 12'000 personnes par semaine. Un système d'inscription en ligne sera disponible en principe dès le 18 janvier.

Une fois cette première catégorie de personnes vaccinées, la vaccination sera proposée aux personnes entre 65 et 74 ans ainsi qu'aux personnes avec maladie chronique n'ayant pas encore reçu le vaccin. Les autres catégories de personnes prioritaires définies par la Confédération (personnel de santé, personnes vivant dans le même ménage qu'une personne vulnérable, personnes vivant en institution communautaire avec un risque d'infection et un potentiel de flambée) pourront ensuite accéder à la vaccination. Le reste de la population adulte pourra être vaccinée dans un deuxième temps, probablement dès avril/mai, avec un pic de vaccinations prévu en juin. La vaccination en pharmacies sera également possible à ce moment-là. Le vaccin n'est à ce stade pas recommandé aux femmes enceintes et aux enfants et adolescents de moins de 16 ans. Il est également recommandé d'attendre 3 mois après une maladie COVID-19 avant de se faire vacciner.



Le département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) remercie les partenaires impliqués (Institut central des hôpitaux, Association valaisanne des EMS, Société médicale du Valais, Pharmavalais, personnel soignant) à la mise en place ciblée et coordonnée de la vaccination contre le COVID-19. La vaccination n'est qu'une partie de la solution. Il est essentiel que les mesures d'hygiène et de distanciation sociale continuent à être respectées durant les prochains mois.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83

Monique Lehky Hagen, présidente de la Société médicale du Valais, 076 417 67 19